

**SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE
TARIFS 2020**

Agrément Qualité N° SAP266401165 délivré le 29 juin 2012 par la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

I – SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE À DOMICILE

Intervention 7 jours sur 7, de 8 heures à 20 heures.

Tarifs de Référence	Jours ouvrables	Dimanches et jours fériés
Tarif CNAV (au 1.1.2020)	21 €/H	24 €/H
Aide Sociale (au 1.1.2019)	23,40 €/H	23,40 €/H
APA (au 1.1.2019)	23,40 €/H	23,40 €/H
PAYANTS (au 1.1.2019)	24,03 €/H	24,03 €/H

II – SERVICE MANDATAIRE D'AIDE À DOMICILE

Intervention 7 jours sur 7, de 8 heures à 20 heures.
Pas de frais de dossier ni de droit d'entrée.

Tarif horaire net : (toutes charges comprises) à compter du 1.9.2019

- Employeur âgé de + 70 ans : 14,39 € (CDI) – 15,69 € (CDD)
- Employeur âgé de – 70 ans : 15,69 € (CDI) – 17,32 € (CDD)

Frais de gestion dégressifs en fonction du nombre d'heures réalisées dans le mois

TARIFS	NOMBRE D'HEURES RÉALISÉES	MONTANT au 1.3.2020
1	Jusqu'à 34 heures/mois	1,41 €/H
2	De 35 heures à 57 heures/mois	1,02 €/H
3	A partir de 58 heures/mois	0,59 €/H

III – PORTAGE DE REPAS

Livraison du lundi au samedi inclus.

Le repas du dimanche et des jours fériés est livré la veille.

Mise en place : prévenir la veille, avant 16 heures, pour livraison le lendemain.

TARIFS	RESTE A VIVRE	PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE
A	Moins de 500 €	7,00 €
B	Plus de 500 €	8,15 €

IV – TÉLÉ-ASSISTANCE

Ressources		Téléphone			Téléphone avec internet		
Personnes seules	Couples	Tarifs	Aide du CCAS	Montant du bénéficiaire	Tarifs	Aide du CCAS	Montant du bénéficiaire
Jusqu'à 903,20 €	Jusqu'à 1402,22 €	16,10 €	10,20 €	5,90 €	21,10 €	10,20 €	10,90 €
903,21 € à 1163,20 €	1402,23 € à 1662,22 €	16,10 €	5,10 €	11,00 €	21,10 €	5,10 €	16,00 €
1163,21 € à 1423,20 €	1662,23 € à 1922,22 €	16,10 €	0,00 €	16,10 €	21,10 €	0,00 €	21,10 €
Au-dessus de 1423,20 €	Au-dessus 1922,22 €	19,90 €	0,00 €	19,90 €	24,90 €	0,00 €	24,90 €

La Participation du bénéficiaire est fonction du fournisseur choisi (Présence Verte ; Secours Assistance ; Vitaris).